



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de soutien à l'économie

N° 6 - 8 février 2023



Pascal JAN - Préfet de l'Yonne



En 2023, le plan France Relance s'estompe au profit du plan France 2030 avec, notamment, la mise en place du volet régionalisé en Bourgogne-Franche-Comté lancé en octobre 2022. Afin d'accompagner les futurs porteurs de projets dans l'élaboration et le suivi des dossiers France 2030, j'ai souhaité nommer la Secrétaire générale de la préfecture, référente départementale pour le plan France 2030 et à l'accélération des projets économiques.

A ce titre, les entreprises et les collectivités peuvent dès à présent contacter les services de l'Etat dans le département à l'adresse suivante : france2030@yonne.gouv.fr.

Vous trouverez ci-après, un appel à projets (AAP) à destination des entreprises concernant le recyclage des matières plastiques qui constitue un réel enjeu industriel pour notre territoire, ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à identifier des pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives (ICC).

En complément, le plan Destination France continue d'abonder les projets qui concourent à la reconquête et à la transformation de la filière du tourisme, à l'image de l'aide au développement du vélotourisme, opérée par l'ADEME, dont vous trouverez les détails dans cette lettre. En tant qu'opérateur de l'État, l'ADEME propose également le financement d'une étude de faisabilité pour l'autoconsommation électrique photovoltaïque, permettant de faire émerger de nouveaux projets concrets pour les collectivités et les entreprises du département.

Par ailleurs, au-delà des dispositifs évoqués dans cette sixième lettre de soutien à l'économie, le fonds vert, en cours de déploiement, vise à soutenir les projets vertueux pour l'environnement portés par les collectivités. Vous pouvez dès à présent contacter les services de la préfecture de l'Yonne pour toute demande concernant vos projets : contact-fonds-vert@yonne.gouv.fr.

Par ailleurs, [aides-territoires](https://aides-territoires.gouv.fr) est le site de référencement des aides publiques et privées permettant aux collectivités de trouver d'autres financements possibles.

Appel à projets "Recyclage des plastiques composites et élastomères"

Cet appel à projets (AAP) vise à soutenir les projets ambitieux des entreprises désireuses d'investir dans de nouvelles capacités sur la chaîne de recyclage des plastiques, composites et élastomères, du tri à l'incorporation de matière recyclée. Le coût total du projet doit être de 2 millions d'euros minimum.

L'AAP « Recyclage des plastiques, composites et élastomères » est doté de deux volets : le premier porte sur le recyclage chimique et enzymatique et le second sur le recyclage mécanique et l'incorporation de matières issues du recyclage mécanique. Les investissements aux étapes de tri et de préparation des déchets plastiques en vue de leur recyclage sont également couverts par cet appel à projets.



Cette subvention s'inscrit dans le plan d'investissement France 2030 qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. L'AAP soutiendra les meilleurs projets d'investissement en accompagnant des initiatives ambitieuses, portées par des acteurs émergents aptes à devenir des compétiteurs de niveau mondial, ou par des acteurs d'excellence en place.

Les prochaines dates de relèvement des dossiers sont les suivantes : le 7 avril 2023 et le 30 juin 2023.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220406/appel-a-projets-national-recyclage-plastiques-composites-elastomeres>

Développer le vélotourisme

Cette aide vise à développer l'attractivité des territoires en développant les véloroutes.

Ce programme d'aide se décompose en 3 volets :



- Soutenir l'effort d'investissement des offices de tourisme, sites touristiques et haltes fluviales, situés à 5 km d'un itinéraire inscrit à un schéma, par le déploiement du stationnement vélo, dans l'objectif d'un référencement par la marque « Accueil Vélo ».
- Accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service le long d'itinéraires cyclables.
- Aider les comités d'itinéraires, collectif regroupant collectivités territoriales et établissements touristiques à réaliser des études portant sur l'une de ces trois thématiques :
 - la mise en sécurité des voies existantes,
 - la promotion d'itinéraires auprès des touristes et professionnels,
 - la préfiguration de nouveaux tronçons.

Les opérations menées devront tenir compte des critères environnementaux, en privilégiant, dès que le contexte le permet, des solutions d'adaptation fondées sur la nature (végétalisation), et des solutions de rafraîchissement.

Cette aide est ouverte tout au long de l'année et la priorité sera donnée aux premiers dossiers déposés.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>

Études de faisabilité pour de l'autoconsommation électrique photovoltaïque

L'ADEME accompagne les entreprises et les collectivités dans la mise en place de leur toiture ou ombrière solaire photovoltaïque en autoconsommation individuelle, par un prestataire de bureaux d'études ou un cabinet de conseil d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette aide s'adresse aux maîtres d'ouvrage et propriétaires de bâtiments dans l'investissement et la réalisation de travaux. L'ADEME accompagne les prestations externes d'études de faisabilité selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires	Grande Entreprise	Moyenne Entreprise	Petite Entreprise	Bénéficiaire dans le cadre d'une activité non économique (ex: collectivités)
Financement ADEME	50%	60%	70%	70%



Pour tous les bénéficiaires, les aides pour les études de diagnostic sont plafonnées à 50 000€ et les aides pour les études d'accompagnement de projet sont plafonnées à 100 000€.

Quand la consommation électrique de vos bâtiments et de vos équipements intervient essentiellement de jour, il peut être intéressant pour vous d'étudier la faisabilité de couvrir une partie de cette consommation au moyen d'électricité solaire photovoltaïque. L'étude de faisabilité doit permettre l'évaluation et l'analyse du potentiel d'un projet photovoltaïque.

Ce dispositif est disponible dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2023. Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires à l'élaboration du dossier.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-faisabilite-lautoconsommation-electrique-photovoltaïque>

Pôles territoriaux d'Industries Culturelles et Créatives (ICC)



Lancé par l'État dans le cadre de France 2030 et opéré par la Banque des Territoires, ce dispositif ambitieux soutient l'émergence d'initiatives mutualisées qui visent à structurer un écosystème territorial d'Industries culturelles et créatives.



La première phase du dispositif est un appel à manifestation d'intérêt (AMI), doté de 1,8 M€, qui doit permettre d'identifier au mieux les dynamiques territoriales en cours, et d'apporter un appui à la structuration d'un pôle territorial d'industries culturelles et créatives, via le financement d'ingénierie de projet.

Une attention particulière sera portée aux initiatives issues des secteurs des métiers d'art, du design et de la création de mode, ainsi qu'aux technologies du son et de l'image. Néanmoins, les projets issus de tous les secteurs des industries culturelles et créatives sont éligibles à ce dispositif.

Le dépôt des dossiers de candidature pour cet AMI est ouvert jusqu'au 31 mars 2023 à 17h.

Il vise à mesurer la mobilisation potentielle des différents acteurs du territoire, d'évaluer le niveau d'ambition des projets, et d'accompagner la structuration des initiatives. Il permettra ainsi d'identifier des futurs répondants à l'appel à projets de financement doté de 45M€.

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Appel-a-manifestation-d-interet-Poles-territoriaux-d-industries-culturelles-et-creatives>



Suivez les informations de la Préfecture de l'Yonne :

- Sur [le site de la Préfecture](#)
- Sur [Facebook](#)
- Sur [Twitter](#)